



Logement hlm question

Par **Bintux**, le **04/02/2020** à **16:13**

Bonjour suite aux décès de ma mère le 28 août vivant dans un hlm j'ai demandé à pouvoir le récupérer ont ma dit qu'il fallait que j'y vive depuis plus de un ans dans le logement à la date du décès. Moi sa faisait 1ans que j'étais parti de chez elle de la ont me dit que ce n pas possible de pouvoir le récupérer donc en faisant une demande d'avenant donc j'ai fait une autre demande tous cours de la je recoi un loyer impayé donc je les appelle sachant qu'il ont reçu l'acte de décès donc moi je vide l'appartement et ont me dit qu'il faut que je résilie le bail chose que j'ai faite aux moi d'octobre de la personne ne m'appelle pour faire l'état des lieux alors que je les appelle tous les jours pour savoir ce que je doit faire il me dise que le logement est considerer comme vide donc je ne pas de loyer à payé aux bout de 2mois il me dise qu'il manque des papier pour mon dossier je leur donne en mains propre tous les jours je les appelle pour savoir ce qu'il en est ont m dit que sa ne bouge pas pour l'instant donc moi je m'inquiète j'ai les clefs du logement l'état des lieux sortant ne pas fait rien je les harcèle pour savoir ce que je doit faire puis 5 mois après je reçois un courrier qui dit que la commission est passer et que ct bon que j'allai allez signe le bail m de la aujourd'hui j'vai pour signé m il ne save pas si je doit payer tous les loyer qui sont passé entre temp depuis que j'ai résilier le bail de ma mère sachant que je ne vivait pas dedans pendant C 5 mois là et que C eux qui ont mis tous ce temp à ne pas me donné de réponse est ce qu'ils ont le droit de faire sa me réclame des loyer sachant que je ne vivait même pas de dans m que j'vai encor les clefs